



Comment protéger mes enfants de mon père?

Par **lilie738**, le **28/01/2015** à **22:35**

Bonjour à tous,

Cela fait deux années que je refuse tout contact avec mon père, quia été très creatif en matière de maltraitance envers ma petite soeur et moi, lorsque nous étions enfants. Mes souvenirs ont reapparu progressivement et j'ai récemment découvert qu'il est encore possible de poursuites pour abus sexuel sur mineur de moins de 15 ans (sur moi et ma petite soeur mais je ne sais pas pour ma soeur aînée qui ne veut pas en parler).

Ma question est la suivante: sachant qu'il me menace d'engager des poursuites afin de voir mes enfants, que puis je faire hormis fuir à l'autre bout du monde? Il n'y a jamais eu de reconnaissance par ma mère de ses actes, et bien sur pour lui il est dans son bon droit et j'ai tous les torts...Bien sûr, une obligation de soin ne serait pas un luxe pour lui, mais honnêtement je préfère utiliser mon énergie à me reconstruire et à être auprès de mes enfants mais sans cette menace...

Toute réponse, informations ou conseils seront les bienvenus
Merci

Par **Tisuisse**, le **29/01/2015** à **07:14**

Bonjour,

Si votre père demande au JAF de voir ses petits-enfants, ne vous y opposez pas mais, via votre avocat, demandez que ce soit à des dates précises, durant quelques heures, dans un

lieu déterminé et avec présence de tiers (locaux de l'Aide Sociale à l'Enfance en présence de personnels de cette ASE).

Vous obtiendrez plus facilement gain de cause si vous déposez plainte pour pédophilie. Attention, vous devez avoir moins de 28 ans puisque les faits sont prescrits 10 ans après votre majorité.